

# Conditions générales de vente

V2021-04-15

## Désignation

**SOLIDARITÉ RÉHABILITATION Occitanie** est une antenne de l'association loi 1901, **SOLIDARITÉ RÉHABILITATION** Siren : 494 347 875, dont le siège social est établi à Marseille 13009, Hôpitaux Sud - Service du Pr Lançon, 270 Bd Sainte Marguerite

L'association **SOLIDARITÉ RÉHABILITATION** a pour vocation de venir en aide aux personnes souffrant de troubles psychiques ainsi qu'à leurs familles et à leurs proches. Elle œuvre pour permettre à tous l'accès aux méthodes et techniques de soutien des personnes atteintes, dont l'efficacité a été scientifiquement prouvée. Elle informe le public le plus large sans limitation de territoire, pour lutter contre la stigmatisation des personnes atteintes et pour favoriser la prévention et le diagnostic précoce.

L'association est organisme de formation ; Numéro de formation 93.13.14723.13, Datadock n° 0045259. A ce titre, elle organise, entre autres, des sessions de formation aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) dispensés par des formateurs accrédités PSSM France. (<https://pssmfrance.fr/>)

Les présentes conditions générales de vente sont prises en application des articles L 6353-1 et suivants du code du travail sur la formation professionnelle.

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Stagiaire (personne individuelle) ou le Client (employeur) et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document.

## 1- Inscription

### Stagiaire individuel

L'inscription est concrétisée par une fiche d'inscription remplie envoyée à **SOLIDARITÉ RÉHABILITATION Occitanie**

Par inscription sur le site Hello Asso

Ou par mail à [pssm-occitanie@solidarite-rehabilitation.org](mailto:pssm-occitanie@solidarite-rehabilitation.org)

L'inscription est prise en compte par le versement d'un acompte de 30% sur le site de Hello Asso, sauf accord particulier convenu entre l'association et le stagiaire.

### Client Entreprise

La commande est considérée comme ferme, à réception du devis signé, au plus tard à la date d'option. A défaut, l'option sera annulée sans préavis.

La commande sera accompagnée de la liste nominative des participants concernés.

Toute demande de remplacement d'un participant par un autre participant, devra être adressée par écrit. **SOLIDARITÉ RÉHABILITATION Occitanie** s'efforcera d'y satisfaire dans la mesure du possible, jusqu'au jour de la session de formation concernée

Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets. Si le nombre des inscriptions est trop élevé, une option est enregistrée sur la prochaine formation identique.

Les dates limites d'inscriptions doivent être respectées : les dossiers parvenant après la date limite seront acceptés dans la limite des places disponibles.

Une confirmation d'inscription est adressée à chaque participant à réception.

## 2- Coordonnées

Toute inscription, qu'elle soit individuelle ou dans le cadre d'une formation d'entreprise, s'accompagnera du recueil des coordonnées personnelles suivantes du stagiaire :

**Nom (1), prénom (1)**, adresse du domicile, **adresse mail personnelle (1)(2)**, téléphone.

(1) *Ces éléments sont transmis à PSSM France dans le cadre de l'évaluation du stage et de la délivrance du certificat de secouriste en santé mentale*

(2) *Il doit s'agir d'une adresse mail personnelle, dont le seul destinataire est le stagiaire. Par exemple, une adresse générique utilisée par plusieurs personnes sur un même poste de travail n'est pas possible.*

## 3- Convocation -Lieu du stage

Le stagiaire recevra une convocation, précisant le lieu, les dates et les horaires de formation.

**SOLIDARITÉ RÉHABILITATION Occitanie** ne disposant pas de locaux en propre pour ses formations, choisit avec soin des lieux de formation adaptés à chaque session de formation.

Le stagiaire s'engage à respecter le règlement intérieur de la structure d'accueil.

## 4- Documents contractuels - Obligations respectives des parties

Pour chaque inscription à une action de formation à titre professionnel, **SOLIDARITÉ RÉHABILITATION Occitanie** enverra les documents légaux suivants :

- Pour un stagiaire en formation professionnelle à titre personnel, un contrat de formation sera établi en deux exemplaires.

- Pour une entreprise, collectivité, association, etc. , une convention de formation sera établie en deux exemplaires. Le demandeur s'engage à retourner un exemplaire signé, accompagné de son cachet ;

A l'issue de la session de formation, **SOLIDARITÉ RÉHABILITATION Occitanie** envoie :

- Une facture au stagiaire s'il s'agit d'une inscription individuelle ou à l'employeur ou à l'OPCO désigné par l'employeur

- Une attestation de présence du stagiaire (ou à l'OPCO désigné par l'employeur)

## 5- Annulation de stage



### A l'initiative du demandeur :

Toute annulation d'inscription doit être effectuée par téléphone et confirmée par écrit, au moins 7 jours avant.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure\* dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié.

*\*La force majeure est définie par la jurisprudence comme un élément imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.*

Si le stagiaire annule moins de 3 jours avant la formation, ou ne se présente pas à la formation sans justification d'une force majeure, SOLIDARITÉ RÉHABILITATION Occitanie facturera au demandeur un dédommagement pour les frais engagés.

### A l'initiative de SOLIDARITÉ RÉHABILITATION Occitanie :

En cas d'insuffisance du nombre de participants, SOLIDARITÉ RÉHABILITATION Occitanie se réserve le droit d'annuler le stage. Elle proposera au stagiaire de reporter son inscription sur une des dates suivantes du même stage. En cas d'impossibilité du stagiaire, elle s'engage à rembourser intégralement le montant de l'inscription réglé par le stagiaire

### **6- Tarifs et règlements**

Les prix sont établis hors taxe (SOLIDARITÉ RÉHABILITATION Occitanie est exonéré de la TVA).

Le prix du stage comprend l'ensemble des prestations prévues par la session de formation, indiquées dans la fiche descriptive de la formation.

Les frais d'hébergement, de déplacements et de restauration des stagiaires ne sont pas pris en compte dans les tarifs indiqués.

Dans le cadre d'une formation intra sur le site du Client, le coût de la formation est précisé avec d'une part les frais pédagogiques ; et d'autre part les éventuels frais de déplacement et d'hébergement des formateurs.

### **Stagiaire Individuel**

Toute participation à une session de formation est soumise à l'engagement préalable de paiement de la formation.

Un acompte est réglé 10 jours après réception de la convention signée sur le site Hello Asso, sauf conditions particulières conclues avec le stagiaire. Le solde de 70% est à régler sur Hello Asso, ou par chèque bancaire ou virement, au plus tard à réception de la facture émise par Solidarité Réhabilitation Occitanie

Dans le cas où le stagiaire demande une prise en charge de la session de formation par un OPCO, le stagiaire est tenu d'effectuer les démarches auprès de celui-ci, et de fournir la demande préalable de prise en charge de ce dernier. Il devra fournir lors de son inscription, l'attestation de prise en charge de l'OPCO, mentionnant le montant du prix de

l'action de formation accordé. La différence du coût sera facturée systématiquement au demandeur.

Toute session commencée est due dans son intégralité.

### **7- Défaut de paiement**

En cas de défaut de règlement de la prestation de formation, une mise en demeure de paiement sera effectuée par SOLIDARITÉ RÉHABILITATION Occitanie

### **8- Confidentialité**

SOLIDARITÉ RÉHABILITATION Occitanie s'engage à respecter le caractère confidentiel des renseignements écrits ou verbaux que le client aura pu lui transmettre dans le cadre de la formation

### **9- Conditions restrictives**

SOLIDARITÉ RÉHABILITATION Occitanie se réserve le droit :

- de refuser toute inscription de la part d'un client pour motif légitime et non discriminatoire,
- d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement aux présentes conditions générales de vente,
- d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnités.

### **10 Informatique et libertés**

L'association SOLIDARITÉ RÉHABILITATION Occitanie s'engage, en ce qui la concerne, à respecter la réglementation en vigueur applicable au Traitement de Données Personnelles et, en particulier, le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la Protection des Données Personnelles (RGPD).

Les informations demandées sont nécessaires au traitement des inscriptions. Les noms, prénoms et coordonnées mails sont transmis aux services de PSSM France. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification auprès de SOLIDARITÉ RÉHABILITATION Occitanie par mail ou courrier aux coordonnées ci-dessous.

### **11- Contentieux**

En cas de litige, de toute nature ou de contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande, et à défaut d'accord à l'amiable, seul le tribunal compétent sera saisi.

### **Coordonnées de correspondance**

SOLIDARITÉ RÉHABILITATION Occitanie  
59 chemin du Loup, 31100 Toulouse 06 77 53 05 28  
[pssm-occitanie@solidarite-rehabilitation.org](mailto:pssm-occitanie@solidarite-rehabilitation.org)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente de SOLIDARITÉ RÉHABILITATION Occitanie et je les accepte.

Le \_\_\_\_\_ A,  
Signature et cachet :

